

## Incendies dans le Parc national des Calanques à Luminy et Marseilleveyre : bilans provisoires

### INCENDIE A LUMINY ETEINT HIER

Hier après-midi, lundi 4 mars, un incendie a été déclaré à Luminy, forêt communale de Marseille : au total, ce sont près de **2000 m<sup>2</sup>** de pinèdes et de garrigues qui ont brûlés dans le cœur du Parc national des Calanques.

Le feu s'est développé au cœur d'une zone boisée sur une parcelle dense de jeunes pins de 4 mètres de hauteur, à proximité des HLM Luminy, à une centaine de mètres d'une piste de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) et en contrebas de la route de la Gineste.

Le feu a pu être rapidement maîtrisé et neutralisé grâce à l'intervention du **Bataillon des marins pompiers de Marseille (BMPM)** qui a immédiatement engagé d'importants moyens de lutte contre l'incendie provenant des centres d'incendies et de secours de Luminy, Louvain, Endoume et Saint Just.

**Les agents de l'Office national des forêts (ONF) se sont également rapidement mobilisés en appui au BMPM.**

Le feu a rapidement été maîtrisé par les 14 véhicules incendie puis éteint à 15 H 09. Les phases de noyage des lisières puis des rondes de surveillance ont été poursuivies jusque dans la nuit.

Au plus fort de l'intervention, le BMPM a mobilisé **20 véhicules et 56 marins-pompiers.**

Le bilan : aucune habitation n'a été menacée, aucune victime à déplorer. Le feu a détruit 2000 m<sup>2</sup> de pinède.

Cet incendie intervient quelques jours seulement après celui de Marseilleveyre. La cellule départementale de Recherche des Causes et Circonstances des Incendies (Police nationale, BMPM, ONF) a été mobilisée par le parquet de Marseille pour appuyer l'enquête menée par la Police nationale pour en déterminer les causes.

Par ailleurs, l'ONF et la Police nationale ont établi un procès-verbal pour ce délit. Ces éléments seront transmis au Procureur de la République du TGI de Marseille.

### INCENDIE DE MARSEILLEVEYRE : BILAN PROVISOIRE

Après s'être déclaré le 24 février 2013 vers 9 H dans la calanque de Marseilleveyre, l'incendie localisé en plein cœur du Parc national des Calanques, a **parcouru 54 hectares dont 51 hectares dans la**

Contact presse : Laurence DELACHAUME  
Tél : +33 (0)4 91 72 72 12 - Fax : +33 (0)4 91 73 23 99  
[laurence.delachaume@gipcalanques.fr](mailto:laurence.delachaume@gipcalanques.fr)

C/o GIP des Calanques - Bât A4 - Parc Valad - Impasse Paradou  
13009 Marseille



**propriété du Conseil Général relevant du régime forestier, depuis le Grand Malvallon médian, jusqu'en crête de la tête de la Mounine** (voir la carte en annexe).

L'incendie a pu être maîtrisé le 24 février dès 23 H, **grâce aux moyens rapidement déployés au sol et depuis la mer**, et ce en dépit de l'impossibilité de recourir aux moyens aériens du fait du vent et des basses températures.

Le 25 février, des détachements d'intervention hélicoptérés ont pu être envoyés sur site, afin d'effectuer une reconnaissance du terrain et d'éteindre les derniers foyers actifs.

#### **Moyens mis en œuvre :**

L'ONF s'est particulièrement impliqué sur le feu, en prêtant main forte aux **260 pompiers** engagés dans la lutte **sous l'égide du BMPM, et provenant : du BMPM, du SDIS** (Service départemental d'incendie et de secours) **13, 83 et 04, et de l'UISDC7** (Unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile 7 de Brignoles).

Les agents de l'ONF ont en effet joué leur rôle de guides de terrain, informant le Poste de Commandement sur l'évolution du sinistre. Leur connaissance fine du terrain et des modes de propagation du feu, ainsi que leur aptitude à la cartographie, ont permis au BMPM de mener plus efficacement la lutte.

**La cellule Recherche des Causes et Circonstances de l'Incendie** (RCCI) composée de la police nationale, d'un marin pompier du BMPM et d'un forestier assermenté de l'ONF, analyse les causes et les circonstances de l'incendie.

Par ailleurs, l'ONF et la police nationale ont établi un procès-verbal pour ce délit. Ces éléments seront transmis au Procureur de la République du TGI de Marseille.

#### **Bilan écologique :**

Des experts, des forestiers-naturalistes et des agents du Parc national des Calanques se sont déplacés sur les lieux. Le bilan écologique du sinistre n'est pas encore dressé, mais cette zone littorale et de falaises du cœur de Parc abrite des **espèces végétales à haute valeur patrimoniale voire endémiques**, comme par exemple la Sabline de Provence.

De plus, parmi la **végétation impactée et détruite**, sont à déplorer : la remarquable pinède de Pins d'Alep climacique littorale du plan des Cailles, de la garrigue basse, ainsi que des individus de chênes verts reliques (sous réserve d'analyse plus poussées).

#### **Rappel de la réglementation du Parc national des Calanques :**

S'il reste fort heureusement exceptionnel, ce type d'incendie au cœur de l'hiver reste une menace, surtout lorsqu'il est attisé par un fort mistral.

Les circonstances de cet incendie ne sont pas encore élucidées. Toutefois, le Parc national des Calanques rappelle que :

- tout usage de feu est interdit en cœur de Parc national (y compris les feux de camp et les brûlages de déchets ou de végétaux coupés) ;
- le bivouac et le camping sont interdits en cœur du Parc.

**Contact presse ONF** : Claire VIGNON / 06 11 13 15 01 [claire.vignon@onf.fr](mailto:claire.vignon@onf.fr)  
**Contact presse Parc national des Calanques** : Laurence DELACHAUME / 04 91 72 72 12 / [laurence.delachaume@gipcalanques.fr](mailto:laurence.delachaume@gipcalanques.fr)

En savoir plus sur le Parc national des Calanques : <http://www.calanques-parcnational.fr/>  
Rejoignez le Parc national des Calanques sur Facebook : <http://www.facebook.com/ParcNationalDesCalanques>